

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Forbach

Nombre de conseillers

élus:

23

Conseillers en fonction :

23

Conseillers présents :

16

COMMUNE de VALMONT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 juin 2023 à 19h30 - Convocation du 1^{er} juin 2023

Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

Présents : M. BADER - Mme BURTART - M. COSCARELLA - Mme FAGGIN
- M. HAULTIER - M. JULY-- Mme KLUCZYK - Mme MONNEAU - M.
MUSCARI - Mme NIMSGERN - M PERON - Mme TOURDOT - M
TOURSCHER - Mme. VOGEL - M. WENDELS - Mme WINTER

Absents excusés : Mme AISSAOUI procuration à O. KLUCZYK - M.
CAVALIERE procuration à J. TOURSCHER - Mme FARRESSE procuration à
B. BURTART - Mme PINCEMAILLE procuration à P. WINTER - M. REKAR
procuration à S. MONNEAU -- M. THIL procuration à S. COSCARELLA

Absents non excusés : Mme KONARSKI

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TOURDOT Nathalie est nommée secrétaire de séance, Mme HAMANN Christine étant auxiliaire du secrétaire.

Numéro	Objet de la délibération	Page
	Sommaire	45
0	Informations	46
1	Participation financière aux frais d'un voyage scolaire	46
2	Groupement de commande électricité (MATEC)	46-47
3	Formation du jury criminel 2024	47-48
4	Création d'emploi : attaché (promotion interne)	48-49
5	Création d'emploi : Ingénieur (promotion interne)	49-51
6	Modification de la taxe d'aménagement POINT RETIRE	51
7	ONF travaux sylvicoles 2023	51
8	Numérotation Rue du Général BECKER	52
9	Acquisition de la parcelle de Mr et Mme AYHAN modificatif	52-53
	Emargements	54

Point N°0 : Informations

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'approuver la nomination d'un secrétaire de séance à savoir **Mme TOURDOT Nathalie** pour cette séance
- Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter ou de retirer le point n°...
 - Retrait du point n°6 : Modification de la Taxe d'aménagement

Approuvé à l'unanimité

Point N°1 : Participation financière aux frais d'un voyage scolaire

Rapporteur : Madame TOURDOT

Nous avons été sollicités par l'équipe pédagogique du Lycée Jean Victor Poncelet de Saint-Avold, pour participer financièrement aux frais d'un voyage pédagogique d'une lycéenne domiciliée à Valmont (Rue de Nancy).

Au vu de la facture acquittée fournie par le lycée, indiquant que le reste à charge de la famille était de 165 €, le conseil municipal décide de verser au titre d'une participation exceptionnelle et unique durant toute la scolarité de cette étudiante la somme de :

- la totalité du solde soit 165 €

Approuvé à l'unanimité

Point N°2 : Groupement de commande électricité (MATEC)

Rapporteur : Monsieur TOURSCHER

Fourniture et acheminement d'électricité et prestations associées sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes

- Adhésion à la convention consultative d'un groupement de commandes
- Lancement des consultations

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur l'Adjoint au Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une organisation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Monsieur l'Adjoint au Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordinateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Monsieur l'Adjoint au Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à tirer le meilleur profit, par le

regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur l'Adjoint au Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordinateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel ;

Monsieur l'Adjoint au Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise l'adhésion de la commune de VALMONT au groupement de commande coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en tant que pièce A au dossier d'adhésion) ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- Autorise le lancement de la (des) consultation(s) et a passations des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Précise quelles dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants

Approuvé à l'unanimité

Point N°3 : Formation du jury criminel 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal doit procéder au tirage au sort du jury criminel pour 2024 au vu de la liste électorale 2023.

Il est rappelé que pour la constitution de cette liste préparatoire, les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois (23) ans au cours de l'année civile qui suit, ne pourront pas être retenues.

Le nombre de jurés pour la liste annuelle est réparti par commune proportionnellement au tableau officiel fourni par la Préfecture de Moselle à savoir pour VALMONT : 3 jurés

Il convient donc de tirer au sort 9 personnes au titre de notre présélection communale.

- Mr GODAN Alain
- Mr MAAS Bernard
- Mme HEN (GODFRIN) Marie
- Mme POTTEVIN Cathy
- Mr CABRINI Livio
- Mme LATZ (GRY) Cindy
- Mme REYMOND (BOTT) Catherine
- Mme WIESNER Sabrina
- Mme PHILIPP Manon

Approuvé à l'unanimité

Point N°4 : Création d'emploi : Attaché (Promotion interne)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu des propositions faites auprès du Centre de Gestion au titre de la promotion interne et pour mettre en adéquation le poste occupé et la fonction, il convient de réorganiser les effectifs du service administratif.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Attaché (DGS-Responsable des Services) à temps complet pour gérer le secrétariat général de la Mairie, le service des ressources humaines, le service administratif et les services scolaires rattachés à ce poste de direction à compter du 1^{er} juillet 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'Attaché.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Attaché, sur la base du dernier indice détenu sur la carrière actuelle de l'agent retenu, recalculé par le CDG57.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

Sous réserve de figurer sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne d'attaché émise par la commission compétente en matière de promotion interne au sein du Centre de Gestion de la Moselle, réunie en date le 13 juin 2023 ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	Attaché	Attaché	0	1	35
Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	35
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1 vacant	35
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	2	3	35
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	2	2	35
Technique	Technicien territorial	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	35
Technique	Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise	0	1	35
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	2	0 pourvu 2 vacants	35
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	3	2 pourvus 1 vacant	2 à 35 – 1 à 27,66
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	9	9 pourvus	8 à 35 – 1 à 28*
Police Municipale	Chef service Police municipale	Chef service Police municipale principal 1 ^{ère} classe	1	1	35
Police Municipale	Agent de police municipale	Brigadier-Chef Principal	1	1	35
Animation	Animateur	Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	1	35
Animation	Adjoint Animation	Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	1	1	30
Animation	Adjoint Animation	Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	2	1 pourvu 1 vacant	35

Approuvé à l'unanimité

Point N°5 : Création d'emploi : Ingénieur (Promotion interne)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu des propositions faites auprès du Centre de Gestion au titre de la promotion interne et pour mettre en adéquation le poste occupé et la fonction, il convient de réorganiser les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Ingénieur (DST-Responsable des Services Technique et Urbanisme) à temps complet pour gérer le Service Technique et le service Urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, au grade d'Ingénieur.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Ingénieur, sur la base du dernier indice détenu sur la carrière actuelle de l'agent retenu, recalculé par le CDG57.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

Sous réserve de figurer sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne d'ingénieur émise par la commission compétente en matière de promotion interne au sein du Centre de Gestion de la Moselle, réunie en date le 13 juin 2023 ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	Attaché	Attaché	0	1	35
Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	35
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	1 vacant	35
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	2	3	35
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	2	2	35
Technique	Ingénieur	Ingénieur	0	1	35
Technique	Technicien territorial	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	35
Technique	Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise	0	1	35

Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	2	0 pourvu 2 vacants	35
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	3	2 pourvus 1 vacant	2 à 35 – 1 à 27,66
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	9	9 pourvus	8 à 35 – 1 à 28*
Police Municipale	Chef service Police municipale	Chef service Police municipale principal 1 ^{ère} classe	1	1	35
Police Municipale	Agent de police municipale	Brigadier-Chef Principal	1	1	35
Animation	Animateur	Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	1	35
Animation	Adjoint Animation	Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	1	1	30
Animation	Adjoint Animation	Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	2	1 pourvu 1 vacant	35

Approuvé à l'unanimité

Point N°6 : Modification de la Taxe d'Aménagement

Rapporteur : Monsieur TOURSCHER

Point retiré.

Approuvé à l'unanimité

Point N°7 : ONF Travaux sylvicoles 2023

Rapporteur : Monsieur TOURSCHER

Vu le courrier de l'ONF référencé DEC-22-862508-00523051/16655.

L'ONF, gestionnaire de la forêt communale, propose un programme de travaux sylvicoles 2023 concernant l'ouverture ou réouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur en parcelle 10.u

La prestation représente 5,70 km au prix unitaire de 430,71 €/HT/km soit 2.455,05 €/HT pour un montant TTC de 2.700,55 €/TTC (TVA 10% - 245,50 €)

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le devis travaux sylvicoles 2023.

Approuvé à l'unanimité

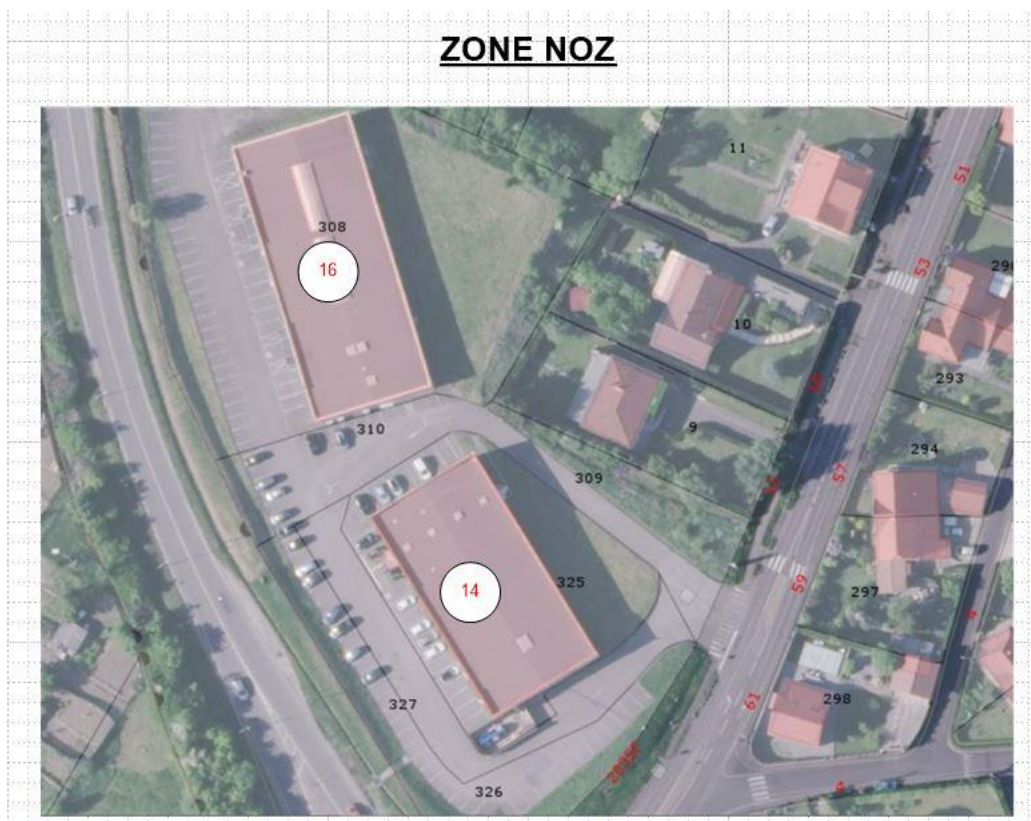
Point N°8 : Numérotation Rue du Général Becker

Rapporteur : Monsieur TOURSCHER

L'implantation de différentes enseignes en zone UX2 de notre PLU demande une numérotation des différents bâtiments (zone NOZ).

La numérotation proposée est la suivante (plan joint),

- bâtiment NOZ n°14
- bâtiment en cours d'aménagement n°16



Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la numérotation.
- autorise et donne pouvoir à Mr le Maire ou son représentant à effet de régulariser tous documents liés à cette délibération.

Approuvé à l'unanimité

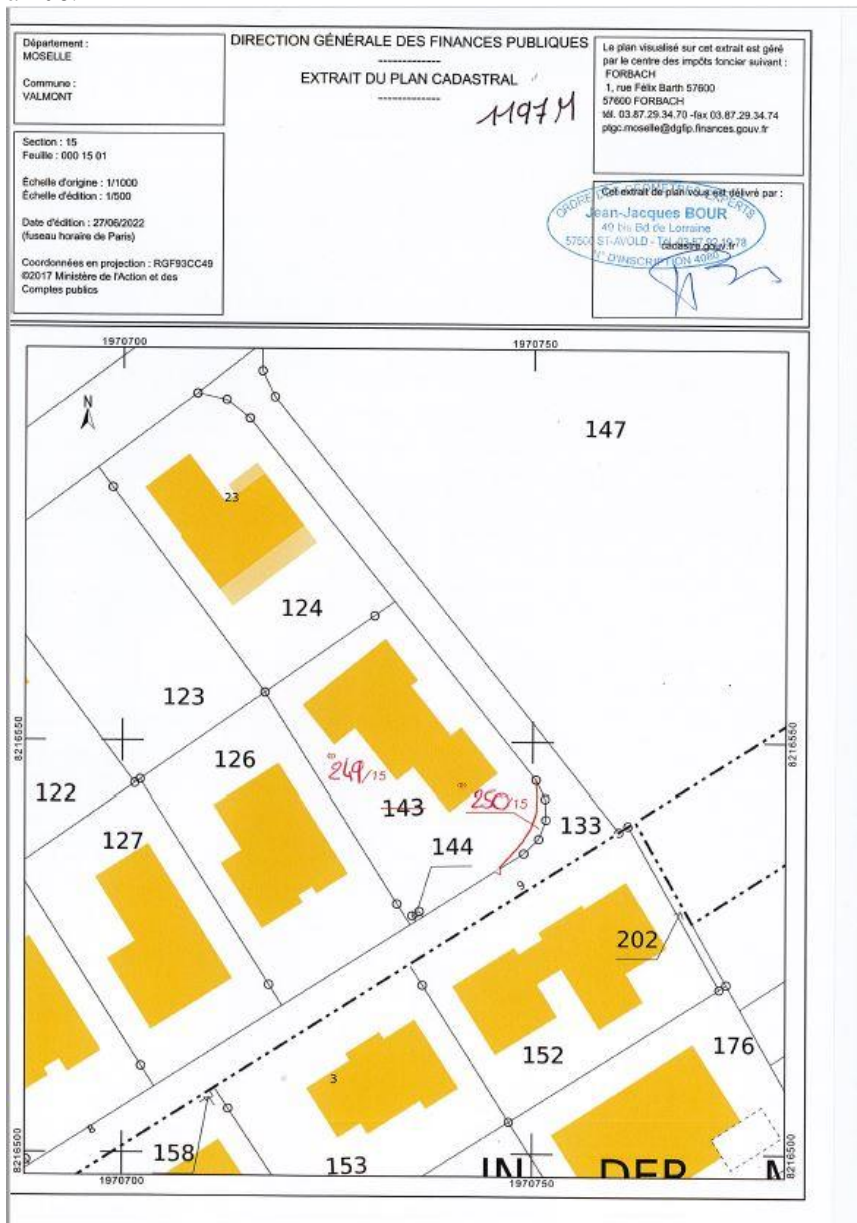
Point N°9 : Acquisition de la parcelle de Mr et Mme AYHAN (modificatif)

Rapporteur : Monsieur TOURSCHER

Dans le cadre du réaménagement de la rue Jean HAAR il a été nécessaire de revoir la courbe du virage au droit de la propriété de M. et Mme AYHAN.

Les véhicules poids lourd ne pouvant réaliser la manœuvre sans empiéter sur la parcelle de M. et Mme AYHAN.

En accord avec M. et Mme AYHAN, et suite à un arpentage à la charge de la commune, il a été convenu l'acquisition de la nouvelle parcelle n° 250 en section 15 d'une surface de 11ca à 10€.



En conséquence, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- annuler la délibération point n°9 du 06 décembre 2022
- valider l'acquisition à 10€ de la parcelle n°250 en section 15.
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :
Valmont, le 9 juin 2023
Le Maire

Salvatore COSCARELLA

Emargements

COSCARELLA Salvatore	KLUCZYK Olga	TOURSCHER Jean
BURTART Béatrice	THIL Joël Procuration à S. COSCARELLA	TOURDOT Nathalie
AISSAOUI Dalila Procuration à O. KLUCZYK	BADER Daniel	CAVALIERE Walter Procuration à J. TOURSCHER
FAGGIN Isabelle	FARESSE Zoulikha Procuration à B. BURTART	HAULTIER Pierre-Emmanuel
JULLY Jordan	KONARSKI Rebecca Absente	MONNEAU Sandra
PERON Daniel	MUSCARI Alexandre	NIMSGERN Laure
PINCEMAILLE Laurence Procuration à P. WINTER	REKAR Christophe Procuration à S. MONNEAU	VOGEL Dominique
WENDELS Gabriel	WINTER Patricia	